



Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 07 61 52 / Fax : 02 98 07 46 44
Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h30.
 Le samedi : de 9h à 12h.
Service urbanisme : fermeture au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi.
Horaires d'ouverture de la Guilthèque : lundi : fermé / mardi : 14h - 18h / mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h / jeudi : fermé / vendredi : 14h - 18h / samedi : 10h - 12h et 14h - 17h. Tél. : 02 98 07 44 55.



BONNES VACANCES

www.mairie-guilers.fr
Courriel :
ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

Vendredi 6 février
2015
n°1894

Monsieur le Maire
 reçoit sur rendez-vous au 02 98 07 61 52 (code 3).
Permanence des Élus
Samedi 7 février
 De 10h à 12h en mairie, Alain CUEFF, Adjoint au Maire.



Agenda

Dimanche 8 février

- 8h30** - Les Bleuets de Guilers : match Seniors Gars 2 contre Quimper
- 10h30** - Les Bleuets de Guilers : match Seniors Gars 1 contre Ergué Armel
- 10h30** - salle Claudel : assemblée générale du Souvenir Français

Judi 12 février

De 16h30 à 20h - Place de la Libération : marché

Etat civil

Naissances :

- Léo JIMENEZ - 310, rue St-Exupéry
- Eloïse JEZEQUEL - 9, rue André Malraux
- Giulia DIVERRES - 1, rue Edouard Manet

Décès :

Mme CROZETIERE Marie-Thérèse (86 ans)
 35, place Les Petits Pas

Médecin de garde

Week-end du 7/02
 Pour obtenir le nom du médecin de garde faites le 15.

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours de 12h à 14h.
 Contactez le 32 37.

Numéros utiles

- Gendarmerie de Guilers** : 02 98 07 44 68
- SAMU** : 15 / **Pompiers** : 18
- Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78
- Guilers Taxi** : 02 98 07 69 48
- Taxi Petton** : 06 10 09 45 79
- Ambulances de Guilers** : 02 98 36 45 45



Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 0298470809. Rdv possible à Guilers.
Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans : place Napoléon III à Brest 0298472553.
Puéricultrice : permanences les lundis de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 0298470809.
ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 0298076905. Permanences : mardi 10h à 12h et vendredi 14h à 17h.
Relais Parents Assistantes Maternelles : service ouvert les lundis (à Bohars), les mardis, mercredis, jeudis toute la journée et le vendredi matin (à Guilers). Permanences téléphoniques : le lundi de 14h à 16h à Bohars au 0298011404 ; le mardi de 10h à 12h à Guilers au 0298310436. Courriel : ram.guilers.bohars@mairie-guilers.fr

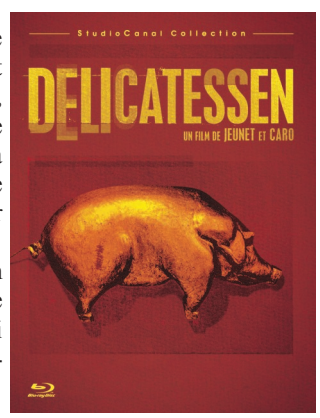
Programmation culturelle

Projection d'un film ancien (1990), de Marc CARO et de Jean-Pierre JEUNET :

DELICATESSEN

Dimanche 15 février à 16h / salle de l'Agora / 1h37 / Gratuit

Un ancien clown est engagé comme concierge dans un hôtel. Le quartier est peuplé entre autres de « troglodistes », d'un boucher, d'un éleveur de grenouilles et de fabricants de boîte à meuh. Sur fond de guerre et de terrorisme, le voyageur va découvrir l'amour...
 C'est la vie des étranges habitants d'un immeuble de banlieue qui se dresse dans un immense terrain vague et qui vont tous se fournir chez le boucher-charcutier à l'enseigne Delicatessen.



Infirmiers

Mme Le Roux, Mme Habasque, Mme Quiviger : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin
Mme Amil, Mme Merdy, Mme Guillou, Mme Ulliac, Mme Pochart : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin
Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58 - 24, rue Charles de Gaulle

La mairie vous informe

Recensement militaire national

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent obligatoirement se faire recenser en mairie **à partir de leurs 16 ans révolus**, dans le trimestre de leur anniversaire. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **février 1999** ainsi que les jeunes nés en janvier 1999 pouvant encore régulariser leur situation. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Celle-ci permettra l'inscription à certains examens et concours. **Aucun duplicata ne sera délivré.** Se présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Elections : modalités d'établissement des procurations

Nous rappelons que les procurations peuvent être établies tout au long de l'année, pour le 1^{er} tour ou le 2^{ème} tour d'un scrutin, pour les deux tours, ou encore pour une durée déterminée **ne pouvant être supérieure à 1 an.**

Vous pouvez compléter un formulaire en ligne sur <http://service-public.fr/>, rubrique papiers-citoyenneté, vie citoyenne, élections et vous présenter, muni de ce document (*imprimé sur deux feuilles distinctes et non-signé*) et d'une pièce d'identité, auprès des autorités compétentes : **gendarmerie, police ou Tribunal d'Instance.** Le formulaire cartonné habituel est toujours disponible au guichet de ces autorités. Pour effectuer la démarche, le mandant devra connaître l'identité exacte de son mandataire (nom, prénom, nom d'usage, date et lieu de naissance, adresse).

En cas de maladies ou d'infirmités graves, la procuration pourra être établie à domicile, sur demande écrite transmise à la gendarmerie du lieu de résidence du mandant accompagnée d'un certificat médical. Par ailleurs, il est rappelé qu'une personne ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France, et une établie à l'étranger. Le mandant et le mandataire doivent impérativement être inscrits sur la liste électorale de la même commune, rien n'impose qu'ils votent dans le même bureau.

Nous invitons les personnes qui prévoient d'être indisponibles aux dates des prochaines élections, de s'adresser, dès maintenant, aux autorités habilitées. La brigade de gendarmerie se tient à la disposition des personnes souhaitant des informations complémentaires.

Prolongation de la durée de validité des CNI

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité délivrées aux personnes majeures est passée à **15 ans**. Tous les titres délivrés après le 1^{er} janvier 2004 sont valables 5 ans de plus sans aucune formalité. La Sous-préfecture n'acceptera le renouvellement de ces titres qu'aux motifs de changement d'état-civil ou d'adresse. Pour les personnes devant effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union Européenne, dans un pays qui accepte ce document à ses frontières (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte notamment), les autorités étatiques ont été informées de la prolongation de la durée de validité du titre. Pour de plus amples informations, les usagers sont cependant invités à consulter le site de « **conseils aux voyageurs** » du ministère des Affaires Etrangères. Vous aurez aussi la possibilité de télécharger, sur les sites ministériels « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr » un document attestant de la prolongation de la validité de votre carte nationale d'identité. **Les CNI délivrées à des personnes mineures conserveront, en revanche, une durée de validité de 10 ans.**

Obtention des titres d'identité

Le délai d'obtention pour une **carte d'identité** est de 2 à 3 semaines. **Pour les passeports** : les dossiers sont à retirer en mairie avec la liste des pièces à réunir avant de prendre rdv dans une mairie équipée de la station biométrique. Dans notre secteur : mairie de Saint-Renan ou de Brest Bellevue. *Pour plus d'informations, contactez la mairie au 02.98.07.61.52 (code 5).*

Permanence du conciliateur de justice

Permanence du conciliateur de justice le **lundi 9 février et le lundi 16 février**, de 14h à 17h. M. QUINIOU reçoit **uniquement sur rendez-vous** pris à l'accueil de la mairie au 02.98.07.61.52. (code 5).

Dératiseur



Prochain passage du dératiseur le **vendredi 27 février le matin.** Inscription à l'accueil de la mairie ou au 02.98.07.61.52. (code 5).

Médaille de la famille Française

Les mères de famille, ayant élevé quatre enfants ou plus et dont l'aîné est âgé d'au moins 16 ans, sont invitées, si elles le souhaitent, à passer en Mairie afin de compléter le dossier de demande de la médaille de la famille Française **avant le 1^{er} mars 2015.** Vous munir du livret de famille, des certificats de scolarité pour les enfants d'âge scolaire et d'un extrait d'acte de naissance pour les enfants recueillis. En cas de divorce, l'extrait du jugement l'ayant prononcé.

Incivilités concernant le stationnement

Il a été constaté sur la commune de nombreuses incivilités en matière de stationnement de véhicules automobiles. En effet, des stationnements sur trottoir, sur des emplacements réservés (handicapés) sont légions depuis quelques temps sur la commune. Conscients des difficultés rencontrées parfois en matière de stationnement, **nous demandons à chacun de faire un effort afin de ne pas pénaliser les piétons et les personnes à mobilité réduite.** Il s'agit là de faire preuve de civisme et de respect.

Solde de points du permis de conduire

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site internet sécurisé : <https://www.telepoints.info>
Des stages de récupération de points sont régulièrement organisés à proximité de la commune. Vous pouvez vous rendre sur le site www.stage-recuperation-points.com afin de vous informer sur les places désormais disponibles.

Bruit de voisinage

Afin de préserver la tranquillité des habitants, notamment la nuit, il est rappelé aux propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Par ailleurs, les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. De plus, il est rappelé que les feux de jardin provoquant des fumées occasionnant une gêne pour le voisinage sont interdits.

Coupure d'électricité - ERDF

Nous vous informons qu'en raison de travaux sur le réseau électrique de la commune de Guilers, **une coupure de courant est programmée le mardi 10 février 2015, de 9h à 11h, au 3 rue Louis Guilloux.**

Relais Parents Assistantes Maternelles

Le service de relais sera fermé du 9 au 13 février. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique au **02 98 31 04 36** ou par mail ram.guilers.bohars@mairie-guilers.fr

La mairie vous informe (suite)

Infos transports

Réseau BIBUS : le guide et le plan du réseau « Edition septembre 2014 » valables jusqu'au 05/07/2015 sont disponibles à l'accueil de la mairie. Le CCAS est à votre disposition pour ouvrir vos droits aux cartes **Tempo** (quotient familial < 454 €) et **Rytmo** (quotient familial < 674 €) établies **sur présentation du quotient familial**. Pour information, la validité des forfaits mensuels Tempo et Rytmo couvrira désormais la période allant du 8 au 7 du mois suivant.

Réseau Penn ar Bed : le Conseil Général du Finistère a mis en place depuis 1998, une tarification spécifique destinée à favoriser l'accès des Finistériens aux transports collectifs sur le département. Les bénéficiaires peuvent se déplacer avec une carte, valable 6 mois, sur les lignes régulières interurbaines à l'intérieur du département. **Sont concernés** : les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi dont le montant des indemnités chômage est inférieur à 80% du SMIC net mensuel, les allocataires AAH, les titulaires d'un CUI (Contrat Unique d'Insertion). Un dossier est à constituer en mairie sur présentation de pièces justificatives.

Pour plus de renseignements contacter le CCAS à l'accueil de la Mairie.

Cambriolages

Plusieurs cambriolages ont été perpétrés ces dernières semaines dans la périphérie brestoise. La gendarmerie invite aujourd'hui les victimes à se connecter au blog spécialement mis en place pour l'occasion. Elles pourront visualiser les bijoux retrouvés et remplir un formulaire, si certains correspondent aux leurs. Elles seront alors contactées rapidement par les enquêteurs, en vue de leur restitution.

Blog du Groupement de Gendarmerie du Finistère :
<http://bdrijquimper.blog.free.fr/index.php>

Tarifs 2015 - Capture et prise en charge des animaux errants ou en état de divagation sur le territoire de Brest métropole

En application des articles L 211-21 et L 211-22 du code Rural et de la Pêche Maritime, la capture des animaux est effectuée par le service « Animal et ville » de la ville de Brest. Les animaux recueillis sont hébergés à la fourrière régie par la ville de Brest.

Restitution de l'animal : le propriétaire pourra récupérer son animal au service animal et ville (02 98 00 88 80 - ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h), **sur présentation d'une pièce d'identité, de la carte d'identification de l'animal, du permis de détention pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie**. Il recevra du Trésor Public un avis des sommes à payer comprenant : le forfait d'intervention (55 €), les frais de garde en fourrière (10 €/jour pour un chien et 7,95 €/ jour pour un chat), et les frais de vétérinaires éventuels (identification et soins).

La Guilthèque

Exposition de peintures « Ar mor » par Jean GUILCHER du 3 au 27 février.

Visible aux horaires d'ouverture de la Guilthèque.

Créneaux d'animations pour les assistantes maternelles : il est proposé aux assistantes maternelles de la commune des créneaux d'animations autour du livre le **1^{er} mercredi du mois** de 9h30 à 10h15 et de 10h30 à 11h15 (hors vacances scolaires). Les inscriptions se feront directement à la Guilthèque. Cette animation concerne les enfants de 6 mois à 3 ans. Pensez à réserver car les places sont limitées (pas plus de 10 enfants par groupe).

Animation Bébés-Lecteurs « Les p'tits-loups lisent » : cette animation est réservée aux enfants de 6 mois à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Les séances ont lieu un vendredi par mois de 10h à 11h. Les inscriptions sont valables pour une saison complète (d'octobre à juin).

Heure du conte à thème : samedi 7 février de 10h30 à 12h sur inscription.

CCAS

Epicerie Sociale

L'épicerie sociale sera ouverte le **mercredi 11 février** de 11h à 12h et de 14h à 15h30, et le **jeudi 12 février** de 9h30 à 11h.

Urbanisme/Voirie

Déclaration préalable de travaux :

- ◆ LES DELICES DE GUILERS, 49, rue Charles de Gaulle - rénovation de façade



Demandes de permis de construire :

- ◆ MAIRIE DE GUILERS, 17, rue Edouard Manet - extension et restructuration du groupe scolaire Pauline Kergomard
- ◆ KERVENNIC Louis, 4, rue Louis Ogès - maison individuelle

Exposition et réunion publique : les économies d'énergie

• Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, Brest métropole a organisé des campagnes de thermographies sur son territoire : des centaines de clichés de maisons et d'immeubles ont été réalisés à l'aide d'une caméra thermique. Pour valoriser ce travail, une exposition est présentée **du 2 au 14 février dans le hall de la mairie**. L'objectif est de présenter les principales déperditions de chaleur par typologie de maisons et de proposer des solutions pour les corriger.

• Une réunion publique organisée par la mairie, Brest métropole et Energence, se déroulera sur le même thème : **le jeudi 12 février 2015 à 20h30, salle Manon des Sources (à l'Espace Pagnol)**. Lors de cette réunion, nous vous expliquerons les dispositifs existants, les aides auxquelles vous pouvez prétendre ainsi que les procédures pour les obtenir. Cet exposé sera émaillé d'exemples de rénovation de maisons qui ont eu lieu sur le territoire.

Info chantier : ZAC de Pen Ar C'hoat

A partir du **lundi 9 février**, les accès de ce quartier vont être modifiés :

- ◆ L'accès de la route de Milizac se fera par la rue Jean Rostand et non par le rond-point situé au nord, avec une interdiction aux véhicules dont le poids est supérieur à 3,5t.
- ◆ Cette interdiction se retrouvera également rue de Pen ar C'hoat et à la limite de la Z.A. de Kérébars, rue Lucie Randoïn.
- ◆ La circulation des poids-lourds se fera par la rue de Milizac et la rue de la Gare.

Nous veillerons à ce que ce chantier important se réalise de la meilleure façon pour tous et nous espérons vivement faciliter le bon déroulement des travaux en perturbant le moins possible votre quotidien.

Vie associative

Le Souvenir Français

Dimanche 8 février aura lieu, sous la mairie salle Claudel, l'assemblée générale du comité de Guilers. Rdv dès 10h pour les cotisations qui restent inchangées, puis à 10h30 débutera l'assemblée générale.

Le Souvenir Français est une association patriotique reconnue d'utilité publique ouverte à tous dans une stricte neutralité politique, confessionnelle et philosophique. Si vous aussi vous voulez contribuer au devoir de mémoire venez nous rejoindre. L'assemblée se terminera par la remise des récompenses et le partage du verre de l'amitié.

Renseignements auprès du président Hervé PUIS 02 98 07 67 15
h.puis@voila.fr

Vie associative (suite)

Guilers Accueille

Vacances de février **du 9 au 23** : le club sera ouvert le mardi.

Accueil de loisirs Les Flamboyants

Vacances de février : les **9 et 10/02** : Escrime/Capoeira pour les 8/12 ans. **Les 12 et 13/02** : Jeux de ballons/Soccer et patinoire pour les 7/12 ans. **Les 16 et 17/02** : stage Master Chef pour les 6/12 ans. **Les 19 et 20/02** : roller et piscine pour les 8/12 ans.

Pour plus de renseignements et inscriptions (obligatoires), veuillez contacter l'accueil de loisirs au 02 98 07 60 76.

Partage

Le vestiaire « La Boutik » se trouvant sous la médiathèque est ouvert tous les samedis de 14h à 16h. Le local meubles « Le P'tit Grenier », situé rue Saint-Valentin, est ouvert les samedis 14 et 28 février. L'association recherche en urgence un petit congélateur style bahut de dimension 60x60 ainsi que des matelas de 90 et 140.

L'Agora

- ♦ **Marché de Saint-Renan** : sortie en mini bus le **samedi 7 février**. Priorité aux personnes de plus de 60 ans, sans voiture. Départ de L'Agora à 9h30, retour vers 11h30. Participation : 1 €. Inscription obligatoire, sortie limitée à 8 places.
- ♦ **Ludothèque « Yakajouer »** : à partir du **10 février**, vous pourrez emprunter des jeux à la ludothèque, pour continuer à vous amuser à la maison ! **Tarifs pour emprunt** : famille : 15 € + adhésion à L'Agora, 2 jeux pendant 15 jours maximum. **Jours et horaires d'ouverture** : mardi : 16h -18h / Mercredi : 14h -18h / Samedi : 14h -17h.
- ♦ **Création d'un livre photo** : un stage d'initiation à la création de livre photo est organisé à la cybercommune pendant les vacances scolaires de février, **jeudi 12 et vendredi 13 février** de 14h à 17h. Prix 5€, inscription et adhésion obligatoire.
- ♦ Les sorties familiales vacances d'hiver 2015 : **mardi 10 février** : matinée jeux, à L'Agora, rdv à 10h30, gratuit ; **Jeudi 12 février** : aprem bricol', à L'Agora, rdv à 14h pour les 6-9 ans, et rdv à 16h pour les 3-5 ans, tarif : 1 € / enfant sur inscription ; **Dimanche 15 février** : Patinoire, rdv à 10h, tarif : 5 € / adulte et 2 € / enfant, sur inscription ; **Mardi 17 février** : mardi gras (fabrication de costumes) à L'Agora, rdv 10h, tarif : 1 € / enfant, sur inscription ; **Jeudi 19 février** : bowling, rdv à fixer (après-midi), tarif : 4 € / adulte, 2 € / enfant, sur inscription.
- ♦ La commission « Culture pour tous » de L'Agora vous propose un Fest Noz le **samedi 21 février**, à 21h, à l'espace Marcel Pagnol (sur plancher) avec Breizh Storming, Evel Treid et des sonneurs locaux. Entrée : 6€. Buvette et crêpes sur place. 1ère partie entrée libre, à partir de 16h30 : initiation à la danse bretonne avec le soutien d'Aveldorn. Vous aurez également la possibilité de parler breton.
- ♦ Sortie cinéma le **dimanche 22 février**. Séance de 16h30. Minibus et covoiturage. Tarif : 4€ sur inscription.

Pour tous renseignements : 02 98 07 55 35.

L'Agora -79 rue Charles de Gaulle à Guilers.

Club celtique - Art floral

Les cours d'art floral du mois auront lieu le **vendredi 6 février à 14h et le vendredi 27 février à 14h, 17h et 20h**, salle Claudel sous la Mairie

Sport

Entente Saint-Renan / Guilers Handball

Samedi 7 février : salle de **SAINT RENAN** : 10h30 : entraînement 9 Gars. **A l'extérieur** : 12F1 à 15h chez Plouvorn et 18 Nat à 20h30 chez Ivry.

Sport (suite)

Guil'Air Rando

Rendez-vous **dimanche 8 février** sur le parking du complexe Louis Ballard pour une rando sur le secteur Penfeld-Etang de Kerléguer (2 circuits).

Guilers VTT Nature

Samedi 7 février : rdv à 9h au club pour la sortie loisirs. Pas de sortie jeunes.

Dimanche 8 février : sortie club, rdv à 8h30 au club. Rando au Folgoët
Départ 8h30.

Amicale Laïque - Section cyclotourisme

Dimanche 8 février : circuit n° 06. G1-G2 : départ 9h. Distance 69 kms / G3 : départ 9h. Distance 49 kms. Départ du complexe sportif Louis Ballard.

Les Bleuets de Guilers

07/02 : extérieur : U9F3 pour Ploudalmézeau 2 RDV 12h45 match 13h30 ; U9F2 pour Plabennec RDV 12h30 match 13h30 ; U11F1 pour Ploudalmézeau RDV 13h40 match 14h30 ; U11F3 pour Plouider RDV 12h30 match 13h30 ; U11M2 pour Landerneau RDV 13h30 match 14h30 ; U13F pour Plouzané RDV 14h30 match 15h15 ; U17F pour Pleyber Christ RDV 14h45 match 16h15 ; Seniors Filles 1 pour BB29 RDV 19h15 match 20h30 ; Seniors Filles 2 pour BC Léonard RDV 19h match 20h30.

Domicile : U9F1 contre Landerneau RDV 13h30 match 14h ; U9M1 contre Landerneau 3 RDV 13h30 match 14h ; U11F2 contre BC Léonard RDV 12h30 match 13h ; U13M contre Ergué Armel RDV 14h45 match 15h15 ; U15F contre Pluguffan RDV 16h30 match 17h ; U9F2/U15M matchs reportés ; U11M1 / U20M Exempt.

08/02 : extérieur : Seniors Filles 3 pour BB 29 RDV 09h45 match 10h30.

Domicile : Seniors Gars 2 contre Quimper RDV 8h match 8h30 ; Seniors Gars 1 contre Ergué Armel RDV 10h match 10h30.

Informations sur le site des Bleuets de Guilers.

Vie paroissiale

Samedi 7 février : messe à 18h à Guilers.

Dimanche 8 février : messe à 10h30 à Locmaria et Plouzané.

Samedi 14 février : messe à 18h à Locmaria.

Dimanche 15 février : messe à 10h30 à Guilers et Plouzané.

Vie commerciale

Au Blé Doré

Fermeture de la boulangerie pour travaux du lundi 9 au lundi 23 février. Réouverture le mardi 24 février.

Pressing des Bleuets

Chantal et René ROUE informent leur clientèle de la fermeture du magasin **du 8 février au 16 février inclus** pour congés d'hiver. Réouverture du pressing le **mardi 17 février.** Heures d'ouverture du mardi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 19h. Fermé le lundi.

Vie éducative

Lycée Sainte-Anne de Brest

Portes ouvertes du lycée le **vendredi 27 de 17h à 20h, et le samedi 28 février de 9h à 13h.**